



COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Note explicative de synthèse

Informations financières

La présente note de synthèse est établie conformément aux dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Il est précisé qu'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Administratif est un document de synthèse présentant les résultats de l'exécution du budget de la Commune pour une année civile complète.

Il est soumis au vote du Conseil Municipal, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné et après approbation du **Compte de Gestion** présenté par le Trésorier Principal dont dépend la Commune (Arpajon pour la Commune d'Ollainville), ce qui permet, par comparaison, d'apprécier la sincérité du compte administratif.

Le compte administratif est présenté dans la même forme que le budget auquel il se rapporte. Il se divise en deux sections, fonctionnement et investissement, comprend des états annexes et des balances qui permettent de dégager les résultats de chaque section.

S'agissant d'un document de bilan, il n'est pas présenté en équilibre.

Présentation générale

Conformément à ses engagements, la Commune d'Ollainville a poursuivi en 2016, la réalisation des opérations inscrites dans son Programme Pluriannuel d'Investissement.

- L'Ecole des Boutons d'Or à la Roche a été l'objet de toutes les attentions par la réalisation de travaux de réhabilitation thermique, la création d'un parking afin d'améliorer les conditions de circulation aux abords de l'Ecole et enfin, la mise en œuvre du programme d'accessibilité programmée (personnes à mobilité réduite)
- La Maison Pour Tous a été équipée d'une chaudière indépendante afin de la désolidariser de l'Ecole Pierre de Ronsard
- D'importants travaux ont été réalisés sur le réseau d'évacuation des eaux pluviales, route d'Arpajon afin de résorber les débordements constatés lors de forts phénomènes pluvieux
- Les travaux de construction du Pôle de Service Publics, quant à eux, ont démarré au mois de novembre 2016.

La Section de Fonctionnement

	Total Crédits votés en 2016	Total Réalisé en 2016	Taux de réalisation
Recettes de Fonct.	5 497 083.43 €	4 535 652.70 €	82.51 %
Dépenses de Fonct.	5 497 083.43 €	4 260 445.50 €	77.50 %

La Section d'Investissement

	Total Crédits votés en 2016	Total Réalisé en 2016	Taux de réalisation
Recettes d'Invest.	1 561 441.38 €	728 897.72 €	46.68 %
Dépenses d'Invest.	1 561 441.38 €	723 928.20 €	46.36 %

Le tableau de synthèse, joint en annexe, permet d'apprécier le contenu des dépenses et recettes constatées au cours de l'exercice.

Les Résultats de l'exercice 2016 s'établissent comme suit

Section	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat de l'exercice (c=a-b)	Reprise excédent ou déficit antérieur (d)	Résultat de clôture (c+d)
Fonctionnement	4 535 652.70 €	4 260 445.50 €	275 207.20 €	1 023 540.09 €	1 298 747.29 €
Investissement	728 897.72 €	723 928.20 €	4 969.52 €	-156 323.56 €	-151 354.04 €
TOTAL	5 264 550.42 €	4 984 373.70 €	280 176.72 €	867 216.53 €	1 147 393.25 €

Les résultats de clôture, une fois déterminés sont arrêtés et approuvés par délibération du Conseil Municipal. Dès lors, celui-ci décide des modalités de reprise de ces résultats dans le budget de l'année suivante, 2017 ; il procède donc à « l'affectation des résultats ».

Celle-ci se décompose en 2 étapes :

- La couverture du besoin de financement complémentaire de la section d'investissement, pour clôturer l'ex.2016
- L'affectation des résultats à reprendre dans le budget 2017.

La couverture du besoin de financement complémentaire de la section d'investissement

Le résultat de clôture de la section d'Investissement est négatif et s'établit à -151 354.04 €.

Après intégration des restes à réaliser d'investissement, en dépenses 238 590.53 € et en recettes 2 597.70 €, il s'élève à 387 346.87 €.

Il s'agit du besoin réel de financement complémentaire de la section d'investissement, que le virement de la section de fonctionnement, estimé dès le vote du budget primitif, doit couvrir.

Ce dernier, estimé à 986 795.80 € est donc supérieur au besoin réel.

La délibération d'« affectation des résultats » va ramener cette estimation au montant réel.

Dès lors, l'écriture comptable concrétisant le « virement à la section d'investissement » pourra être passée, mais sur l'exercice suivant, 2017, l'exercice 2016 étant clos.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, pour 2016, sera réduit d'autant.

L'affectation des résultats de l'exercice 2016

Le Conseil Municipal, décide alors des modalités de reprise des résultats :

- réduction du résultat de fonctionnement (pour la couverture du besoin réel de financement),
- reprise intégrale du résultat d'investissement
- affectation d'une fraction du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement. (délibération jointe).

Les annexes du Compte Administratif

Comme indiqué plus haut, le compte administratif comporte également des annexes présentant les informations financières essentielles de l'exécution du budget.

Celles-ci concernent :

- 1 – Les informations générales concernant la Commune
- 2 – Les contributions directes
- 3 – La dette de la Commune
- 4 – Les emprunts garantis par la Commune
- 5 – Les engagements pluriannuels
- 6 – Les subventions versées aux associations

1 – LES INFORMATIONS GENERALES

p.2

Les informations générales regroupent plusieurs indicateurs représentatifs de la santé fiscale de la Commune.

La Population communale

La population prise en compte pour le calcul des ratios, dite « population DGF » s'établit à 4 754 en 2016.

Le Potentiel Fiscal et le Potentiel financier

Source état DGF 2016	Valeur totale	Valeur par habitant/pop°DGF 2016
Potentiel fiscal	5 335 749.00 €	1 122.37 €/hab
Potentiel financier	5 734 223.00 €	1 206.19 €/hab

Le potentiel fiscal exprime la richesse fiscale de la Commune. Il s'obtient par application des taux moyens d'imposition nationaux aux bases d'imposition communales.

Le potentiel financier s'obtient en majorant le potentiel fiscal de la dotation forfaitaire de la DGF. Il permet de comparer la richesse financière de la Commune.

Les ratios

p.2

Par ailleurs, la Commune a l'obligation de publier 6 ratios dont l'objectif est de rapporter certains indicateurs à leur valeur par habitant, comparés aux moyennes nationales de la strate (3500 hab. à 5 000 hab.).

Les ratios obligatoires pour Ollainville sont les suivants :

Ratio	Valeur par habitant Ollainville	Moyenne de la strate
Dépenses réelles Fonctionnement/pop°	867.39 €	872.00 €
Produit des impositions directes/pop°	346.35 €	450.00 €
Recettes réelles de Fonctionnement/pop°	952.04 €	1 089.00 €
Dépenses d'Equipement brut/pop°	108.35 €	373.00 €
Encours de la dette/pop°	318.48 €	866.00 €
DGF/pop°	75.44 €	207.00 €

Organismes de regroupement auxquels adhère la Commune d'Ollainville :

p.77

La Commune d'Ollainville fait partie depuis le 1^{er} janvier 2016 de Cœur d'Essonne Agglomération.

Elle est aussi adhérente à deux syndicats intercommunaux :

- le SIBSO, Syndicat Mixte du Bassin Supérieur de l'Orge, au titre de sa compétence rivière.
- le SIVOA, Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval, au titre de sa compétence rivière.

Le montant annuel des cotisations figurent dans l'annexe C3.1

2 – LES CONTRIBUTIONS DIRECTES

p.78

Le tableau de la page 78 indique le produit attendu en 2016 au titre des contributions directes et rassemble la taxe d'habitation (TH), la taxe sur le foncier bâti (TFB) et la taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

NB : La CFE, contribution foncière des entreprises et la CVAE, contribution sur la valeur ajoutée des entreprises sont directement appelées par l'intercommunalité dont dépend la Commune.

Le produit attendu est calculé par application aux bases notifiées par les services fiscaux des taux votés par le Conseil Municipal.

Le produit attendu s'élevait à	1 635 184 € soit à 343.96 €/habitant.
Le produit réellement constaté s'est élevé à	1 641 703 € soit à 345.33 €/habitant.

Le différentiel provient de la variation supportée par les bases au cours de l'année qui a donné lieu au versement à la Commune de rôles complémentaires.

3 – LA DETTE

p.53 à 55

L'encours de la dette d'Ollainville au 31 décembre 2016, après paiement de l'annuité 2016, s'élève à 1 509 596.04 €.

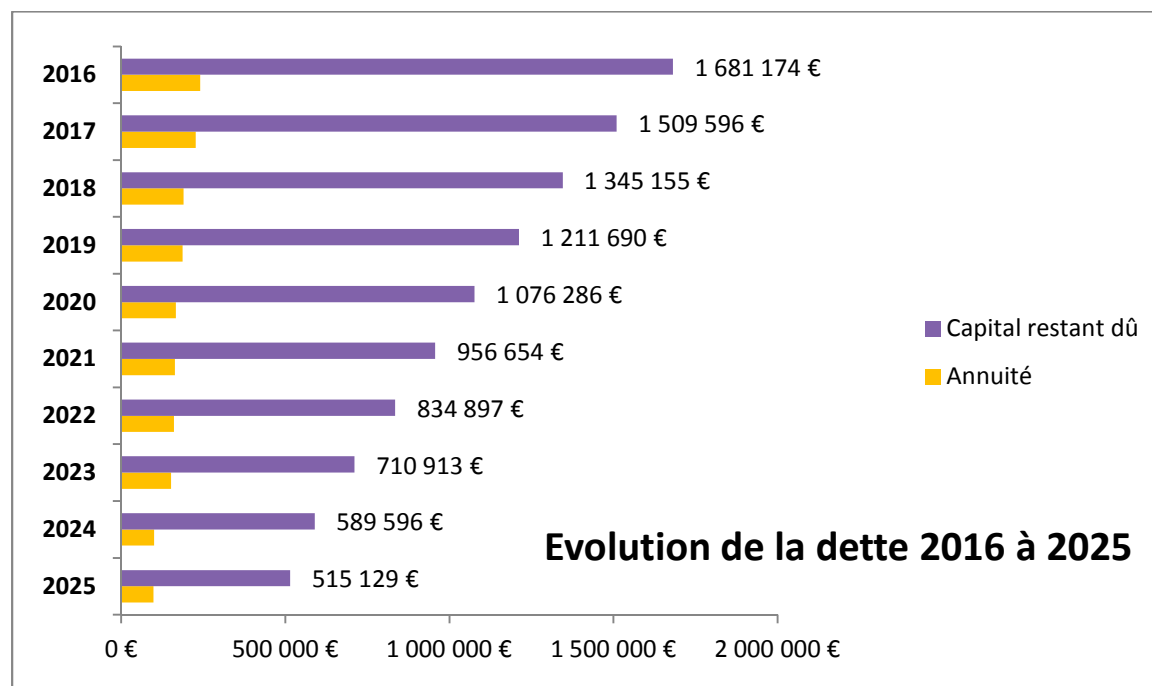
Il s'agit du capital restant dû sur 6 emprunts contractés par la Commune depuis 2001.

L'annuité correspondante remboursée au cours de l'exercice s'est répartie comme suit :

Capital :	171 577.57 €	en dépenses d'investissement
Intérêts et ICNE :	67 113 .62 €	en dépenses de fonctionnement
Total annuité 2016 :	238 691.19 €	

Le ratio publié plus haut révèle un niveau d'endettement peu élevé au regard de la moyenne nationale de la strate.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la dette, capital restant dû et annuités, de 2016 à 2025.



4 – LES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE

p.67 à 68

La loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains, appelée loi SRU, modifiée par la loi du 18 janvier 2013 portée par Mme DUFLOT, impose aux Communes de disposer d'au moins 25% de logements sociaux sur leur territoire.

La Commune s'attache à répondre aux besoins de logements et à l'obligation qui lui est faite par la réalisation de différents programmes de logements sociaux, en partenariat avec des bailleurs sociaux professionnels.

Outre la définition des projets, les Communes, de par la loi, sont autorisées et sont amenées à accorder des garanties d'emprunt à ces organismes.

Ainsi, la Commune d'Ollainville a accordé plusieurs garanties d'emprunt pour un encours total de 7 701 727.18 € au 31 décembre 2016 pour les 4 opérations suivantes :

- 1999 - Construction de 18 logements – Rue des Primevères
- 2010 – Opération Cœur de Bourg – 8 logements
- 2013 – Opération de construction de 17 logements, Rue du Chemin Vert
- 2016 – Opération de construction de 34 logements, Rue de la Roche.

Le montant total de l'annuité de l'exercice au titre des emprunts garantis, augmenté de l'annuité de la dette communale, ne doit pas excéder 50 % des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice.

Au 31 décembre 2016, ce taux s'établit à 9.11 % pour la Commune d'Ollainville.

5 – LES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

p.68

Le tableau figurant dans cette annexe liste les associations auxquelles la Commune verse une subvention, mais aussi précise le financement qu'elle apporte à la Caisse des Ecoles et au Centre Communal d'Action Sociale qui sont des établissements publics administratifs, l'un dédié aux enfants des écoles, l'autre dédié aux personnes en difficultés et aux personnes âgées de la Commune.

Au total, la Commune a versé :

A la Caisse des Ecoles	4 000.00 €
Au CCAS	85 000.00 €
Aux Associations communales ou ayant un intérêt communal	57 487.88 €
Soit au total	146 487.88 €

6 – LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

p.69

Le document budgétaire doit faire état des engagements pluriannuels qu'elle a décidés et indiquer la charge financière prise en compte au titre des différents exercices budgétaires.

C'est le cas de l'annexe (B2.1) intitulée « Situation des autorisations de programme et crédits de paiements ».

La Commune a décidé, par délibération du 22 septembre 2015 de la construction d'un Pôle de Services Publics, qui accueillera une médiathèque, l'espace jeunes et 2 salles dédiées aux associations ollainvilloises, ASO et TCO.

La réalisation de ce programme, entamée en 2015 pour la partie montage du projet en association avec un cabinet d'architectes chargé de la maîtrise d'œuvre, a connu un démarrage des travaux au mois de novembre et s'achèvera au cours du dernier trimestre 2017.

Cette annexe reprend le coût total des frais d'études et des travaux au démarrage de l'opération. Appelée « Autorisation de Programme – Crédits de paiement », elle indique la répartition des « Crédits annuels de Paiement ».

Ainsi, le coût total de l'autorisation de programme s'élève à 1 568 240 € au 31 décembre 2016.

Les crédits de paiement ouverts au titre de l'année 2016 se sont élevés à 478 145 €.

Ils ont été réalisés comme suit :

2015 : 6 470.63 €

2016 : 158 614.87 €

Total : 165 085.50 €

Les crédits non réalisés seront reportés sur l'exercice 2017.